

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ANZÈRE TOURISME SA

ANZERE TOURISME S.A. (mentionné ci-après „ATSA“) est l'intermédiaire entre le client et le prestataire qui loue des chambres d'hôtel ou de bed & breakfast, des maisons ou appartements de vacances ou propose des prestations telles qu'activités, location de matériel, entrées ou soins fournis par des prestataires tiers. Les conditions générales de vente des prestataires s'appliquent.

1. CONDITIONS DE LOCATION/D'ACHAT

Le contrat entre le prestataire et le client se conclut avec l'acceptation de la réservation/commande. ATSA envoie une confirmation de réservation par email au client ainsi qu'aux partenaires participants. Sur demande cette confirmation peut être envoyée par courrier. De plus, les clients recevront un email contenant les vouchers à présenter au(x) prestataire(s) respectif(s). La confirmation de réservation s'applique comme contrat de location/d'achat.

1.1 Prix des prestations

Le prix de vente affiché dans la liste de résultats s'entend pour:

- Les appartements/maisons : par logement pour la durée du séjour sélectionné
- Les chambres d'hôtel : par personne pour la durée de séjour sélectionné
- Des prestations/activités : par personne et par prestation/activité

Les taxes de séjour ne sont pas incluses. Elles sont à régler par le client à l'hôtel ou l'agence de location au plus tard le jour de départ. Le prix des taxes est de CHF 3.50 par adulte/nuît et CHF 1.75 par enfant/nuît (6-15 ans).

Occupation du logement en location ou hôtel: le nombre maximum de personnes indiqué sur le contrat ne peut pas être dépassé (inclus les enfants). Toute demande de modification doit être adressée au prestataire.

1.2 Encaissement

Le franc suisse est la seule monnaie qui est acceptée par ATSA. Le montant total de la réservation ou de la commande est débité immédiatement de la carte de crédit du client, TVA incluse.

2. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Seuls les clients bénéficiant d'une assurance de voyage/d'annulation sont assurés contre les frais engendrés, ceci selon les conditions générales de l'assurance. La responsabilité de souscrire une telle assurance incombe au client.

2.1 Logement/hôtel

Chaque annulation ou modification de réservation ainsi que chaque arrivée tardive ou départ anticipé doit être annoncé par le client, **par écrit au prestataire** (courrier, email). Seul le prestataire est en mesure d'accepter toute modification de contrat. Ce dernier est aussi responsable de trouver un arrangement avec le client. ATSA n'agit qu'en fonction des indications qui lui ont été transmises par le prestataire. Par conséquent, ATSA ne paie aucun frais au client suite à une annulation, à une modification de séjour, à une arrivée tardive ou à un départ anticipé. Les conditions d'annulations du partenaire s'appliquent.

2.2 Prestations ATSA

Chaque annulation ou modification d'inscription à une manifestation/activité organisée par ATSA doit être annoncé par le client, **par écrit à ATSA** (courrier ou email).

Conditions de remboursement :

- Annulation jusqu'à 14 jours avant la manifestation/activité : remboursement total du montant perçu.
- Annulation de 13 jours à 24 heures avant la manifestation/activité : remboursement partiel avec déduction de 50% du montant perçu*
- Annulation dans les 24 heures avant la manifestation/activité : aucun remboursement possible*

* Si le client annule en raison d'une maladie ou d'un accident, un certificat médical doit être présenté. Le montant total sera remboursé.

2.3 Autres prestations

Pour les réservations des activités, location de matériel, entrées ou soins les conditions d'annulation des prestataires s'appliquent. Le client est tenu de respecter la validité de la prestation réservée.

3. RESPONSABILITÉ

Conformément au présent contrat et aux dispositions légales en vigueur, ATSA est responsable du bon fonctionnement des réservations sa place de marché/système de réservation Ingénie via www.anzere.ch. ATSA décline toute responsabilité en cas de dommage, en cas d'incident quelconque entre le client et le prestataire ou en cas de détériorations causées par le client aux installations du prestataire. Tous les dégâts occasionnés par le client seront entièrement à sa charge. Les dégâts éventuels doivent être communiqués au prestataire ou à son représentant avant le départ. Le client doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

Les conditions générales de chaque prestataire s'appliquent en cas de litige.

Le prestataire est tenu de remplir les prestations décrites dans la confirmation de réservation. Lors de l'utilisation des infrastructures ou des prestations des prestataires, leurs conditions d'utilisation s'appliquent pleinement aux clients ayant réservé leurs prestations. ATSA décline toute responsabilité en cas de dommages corporels, de blessures, de maladies ou décès causés par la faute du prestataire ou découlant des installations du prestataire. Pour des dommages matériels, ATSA décline toute responsabilité et se réfère aux conditions générales des prestataires. La responsabilité de souscrire une assurance personnelle (notamment assurance accidents et maladie) incombe au client.

3.1 Responsabilité ATSA

ATSA décline toute responsabilité pour les dommages subis par le client suite à un accident, une blessure ou une maladie, survenus lors d'une manifestation/activité organisée par ATSA. ATSA décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels et autres objets de valeur pouvant intervenir lors de ses activités/manifestations.

3.2 Surréservation

Lors d'une surréservation (overbooking), le prestataire est tenu de reloger l'hôte/client, victime de la surréservation, et doit supporter les frais éventuels pour la mise à disposition d'un objet de standard identique ou supérieur (upgrading).

3.3 Force majeure concernant l'hébergement

Pour des cas de force majeure (catastrophes naturelles, etc.), ATSA a la possibilité d'annuler la réservation sans indemnité.

4. PROTECTION DES DONNÉES

Chez ATSA, nous attachons une grande importance à votre confiance, raison pour laquelle nous prenons très au sérieux la protection des données et veillons à ce qu'elle s'effectue en toute sécurité. Bien entendu, nous respectons les dispositions légales de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD), de la loi sur les télécommunications (LTC) et, dès lors qu'elles sont applicables, les autres dispositions légales relatives à la protection des données, et en particulier le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (ci-après dénommé RGPD).

Toutes les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et sont susceptibles d'être collectées à caractère personnel. Les **mentions légales** sur www.anzere.ch s'appliquent comme dispositions complémentaires. Lors de la commande, les données nominatives collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Les données peuvent être utilisées pour des raisons marketing. Les clients ont le droit à tout moment, d'exiger que leurs données ne soient plus utilisées.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Le client devra régler, en ligne les produits au moment de la commande par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD). Dès la validation de la commande par le client, ATSA encaissera la totalité du montant due.

6. FOR JURIDIQUE

Le présent contrat est soumis au droit suisse. La version française des conditions de vente est en vigueur juridiquement. ATSA admet le Tribunal des districts d'Hérens et Conthey à Sion comme lieu de for juridique.

Mise à jour décembre 2019.

Anzère Tourisme S.A.
www.anzere.ch